



## Délocalisation - Rupture conventionnelle forcée

Par **SOAZDOEL1**, le **13/05/2017** à **18:28**

Bonjour,

Bonjour,

Je travaille dans une ESN ( anciennement ssii- convention syntec)

Je suis dans un service administratif. Il y'a de cela une semaine j ai été convoquée car je revenais de 15 jours de maladie suite à un ulcere hémorragique. Dans cette convocation avec ma responsable, elle me dit n avoir rien à me reprocher professionnellement mais que lors de mon arrêt je n ai pas répondu à mon téléphone professionnelle. Elle dit qu elle ne comprend pas que je le suis rendue malade pour un travaille

Cela fait un an et demi que je suis dans cette société et j ai subit de sa part du harcèlement, et de l injustice ....

J ai même eu le droit à un manager qui m a couru après en m insultant. Comme d habitude la direction a minimisé

Un peu plus tard on m à proposé un poste à responsabilité que j ai refusé car ils ne voulaient pas faire d avenant à mon contrat de travail pour mentionner le titre et ils n ont pas voulu m augmenté. Pour cela le PDG m à menacé de baisser mon salaire. Chose illégal donc il n a pas été au bout des choses.

Ma responsable m a donc proposé une Rupture conventionnelle la semaine derniere. Elle me dit vouloir payer les congés en net au lieu du brut .... mais cela ne m'intéresse pas

Hier j apprends lors d une réunion qu' ils vont délocaliser le service au Maroc

J ai donc compris pourquoi toute cette pression pour que je signe cette Rupture

Ma collègue à signé semaine dernière la Sienne car elle aussi revenait de maladie et cela lui a été reprochée

Sauf que moi, je veux bien signer cette RC mais avec une indemnisation (hors prime

conventionnelle)

Je suis seule avec ma fille et avec la simulation de pôle emploi il ne me restera que 300€ pour vivre.

Je voulais savoir combien je pourrais négocier ? Je suis partie sur 4 mois de salaire net en sachant que si il me licencie il faudra me payer mon préavis (je suis cadre) plus un mois car nous sommes à une période où il n'y a pas d'embauche avant les grandes vacances

De plus, si ils refusent la négociation je vais devoir rester (ce qui ne me pose pas de problème) je sais qu'ils vont me licencier. Mais cela sera un licenciement abusif

Je compte dans ces cas là les poursuivre au prud'hommes

J'aimerais ne pas en arriver là mais j'ai besoin d'argent pour vivre, alors justement pouvez-vous m'aider à préparer mon entretien pour une RC afin de négocier une indemnité avec des termes bien juridiques ?

Merci d'avance de vos conseils

Par **Visiteur**, le **13/05/2017** à **23:00**

Bonsoir,

Difficile de donner un conseil, personnellement, je refuserais cette offre et prendrais contact avec le conseil des prud'hommes vis à vis de leur attitude insultante ou harcelante.

Par **morobar**, le **14/05/2017** à **09:38**

Bonjour,

Si l'intégralité du service est délocalisé à l'étranger, ici le Maroc, on est bien en présence d'une situation pouvant justifier un licenciement économique.

Je ne vois pas en quoi un recours devant le CPH changera quoique ce soit si le poste a disparu.

L'employeur si c'est possible devra proposer une ou plusieurs solutions de reclassement qu'il faudra examiner de près et non les refuser sans discernement.

En effet le risque du refus de reclassement abusif existe.

Par **Lag0**, le **14/05/2017** à **09:55**

Bonjour,

A priori, d'après la situation décrite, votre employeur devrait procéder au licenciement économique ce qui est bien plus avantageux pour vous qu'une rupture conventionnelle "à minima".

La rupture conventionnelle n'a pas vocation à se substituer au licenciement économique lorsque celui-ci est justifié...

Par **SOAZDOEL1**, le **14/05/2017** à **12:59**

Merci a tous de votre aide

Je me suis posée les mêmes questions que vous sur un licenciement économique.  
Mais comment va t il justifier ce licenciement étant donné que ne cesse d augmenter son CA  
Il veut delocaliser ce service afin de pouvoir faire des économies sur les salaires. En effet,  
avec mon salaire il peut prendre 3 assistantes marocaines la bas.  
Il va encore racheter d ici la fin de l année une société  
Sa société ne fait que progresser.  
Son but de la délocalisation est de faire des économies sur les services administratifs.  
En ce qui concerne le reclassement, étant donné que je suis une assistante de gestion, il ne  
pourra pas nous reclasser en tant que consultants.  
Ce ne sont pas notre domaine de compétences et je vous avouerai que ce n est pas non plus  
son intention.  
C est quelqu un de très caractériel, et que quand les choses ne marche pas dans son sens, il  
peut avoir des comportements agressifs afin de nous faire plier. Ma collègue ne voulant pas  
faire de bras de fer a préféré signer sa RC.  
Moi étant seule avec ma fille et ayant fait la simulation avec les Assédics cela n est pas  
possible de vivre financièrement.  
Je sais bien que je n aurais pas de soucis à retrouver un travail, mais la période actuelle avec  
les vacances font que le marché du travail est dur  
Cela reprendra je pense en septembre  
Mais lui veut que je parte le plus vite possible.  
Je pensais faire une RC avec une demande de 4 mois de salaire net  
Ce qui au fond représente mes 3 mois de préavis (si je démissionne ou si je me fais licencier)  
+ un mois le temps que cette période de grandes vacances passe  
Qu en pensez vous ?

Par **morobar**, le **14/05/2017** à **16:21**

Bonjour,  
Vous avez eu votre réponse.  
Le licenciement économique est plus avantageux que la RC même bien négocié d'autant les  
indemnités de licenciement supra-légales génèrent de la carence Pole-emploi.  
Vous pensez que seules les entreprises difficultés économiques  
peuvent mettre en place des licenciements du même nom.  
C'est une erreur.

Par **SOAZDOEL1**, le **14/05/2017** à **17:55**

Merci beaucoup de votre aide  
Je vais leur faire une demande dans ce sens